

ACCUEIL

Des règles assouplies pour les guides touristiques de l'extérieur ?

PUBLIÉ LE MARDI 28 JUIN 2016



Les acteurs de l'industrie touristique sont consultés au sujet des permis de guide. PHOTO : RADIO-CANADA

À l'issue de la première consultation sur l'encadrement des guides touristiques à Québec, il semble y avoir consensus pour la création de différents types de permis, notamment pour permettre aux guides étrangers de travailler plus facilement dans la capitale.

À lire aussi : [Vers un permis de guide touristique « remodelé » à Québec](#)

C'est ce qu'indique Pierre Richard, directeur des études au Collège Mérici, qui a participé, mardi soir, à la rencontre qui réunissait des acteurs de l'industrie des tours guidés, la chaire de tourisme de l'Université Laval et la directrice du Bureau des grands événements.

« Le consensus s'est rapidement fait sur la conservation du modèle actuel, mais en l'allégeant pour les guides accompagnateurs qui proviennent de l'extérieur de Québec », a-t-il précisé à la sortie de la rencontre.

Actuellement, tous les guides qui souhaitent faire un tour guidé de la capitale doivent suivre 150 heures de cours afin d'obtenir le permis obligatoire. Cet hiver, la Ville de Québec souhaitait abolir le permis, mais a fait [marche arrière devant la pression de l'industrie](#).

Pierre Richard suggère de son côté une formation allégée de 45 heures pour les guides de l'extérieur « qui leur permettrait d'offrir un tour guidé d'une heure ou deux de Québec en ne disant pas trop de faussetés ». Cette formation inclurait aussi un volet sur la circulation dans le Vieux-Québec, parfois complexe en autocar.

Deux autres séances de consultation doivent avoir lieu dans les prochains jours et un total de 18 acteurs de l'industrie des tours guidés y participeront.

Pour préparer ces consultations, la chaire de tourisme de l'Université Laval a élaboré cinq scénarios distincts pour encadrer le travail des guides touristiques.

Le directeur des études au Collège Mérici indique qu'au mois d'août, la chaire de tourisme de l'Université Laval et la Ville de Québec arrêteront leur choix sur un ou deux scénarios qui seront présentés aux acteurs de l'industrie.

Les 5 scénarios envisagés :

- Permis unique obligatoire (*statu quo*)
- Abolition des permis
- Permis « allégé » pour les guides étrangers
- Permis facultatif
- Attestation fournie par un organisme

